

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### OBJET : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – COMMUNE DE LE BREUIL

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept mai,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'**Entreprise ENSIO – Avenue des Ferrancins – 71210 TORCY** afin d'effectuer des travaux de modification du réseau cuivre ORANGE.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

### ARRÊTONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du **8 juin 2026** et ce **pendant 54 jours (pas plus de 2 heures d'intervention sur chaque chambre)**, la **circulation des véhicules sur l'ensemble de la Commune sera perturbée par empiètement sur la chaussée** en raison de travaux de modification du réseau cuivre ORANGE.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'**Entreprise ENSIO**

**ARTICLE 3** : Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot et à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil et publié le **28 MAI 2026**

**Chantal CORDELIER**  
Maire

